

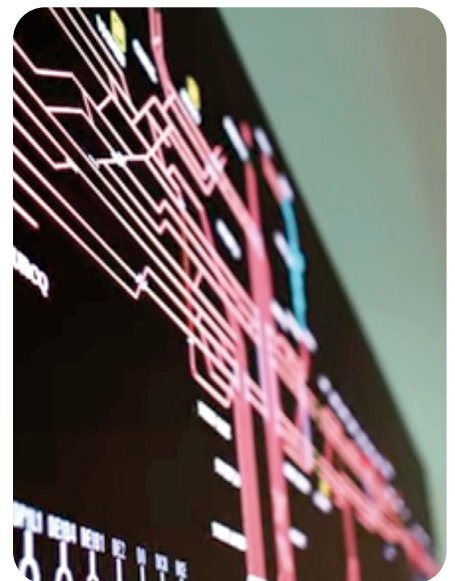


# AGENTS DE SNCF RÉSEAU

RÉGULATEURS SOUS-STATION (RSS)

## L'UNSA VOUS INFORME

Après les aiguilleurs et les agents circulation, la direction de la SA Réseau accorde aux RSS la prise en compte du temps dédié aux remises de service.



**VOUS POUVEZ COMPTER  
SUR L'UNSA-FERROVIAIRE  
POUR REVENDIQUER, NÉGOCIER  
ET PORTER VOTRE VOIX !**

### QUE RETENIR ?

L'UNSA-Ferroviaire est la seule organisation syndicale à avoir validé par sa signature et obtenu l'incrémentation de 10 minutes par journée de service en compensation du temps dévolu à la remise de service à la circulation ferroviaire. Elle obtient de la direction de SNCF Réseau son extension aux RSS !

#### POUR RAPPEL

- En décembre 2022, l'UNSA vous annonçait la reconnaissance de la technicité de vos métiers avec la mise en place de l'indemnité fixe mensuelle spécifique de sujétion et de technicité ainsi qu'une nouvelle phase de négociation.

#### MÊME CONTRAINTE, MÊME RECONNAISSANCE

- **10 minutes par journée de service** compenseront le temps de passation des consignes (remise de service). Elles seront incrémentées pour le moment sur le compteur TQ. Cette avancée historique ayant été obtenue par l'UNSA-Ferroviaire en décembre 2022 à la circulation, la direction de la SA accepte de la mettre en place pour les RSS.

### CE QUE L'UNSA CONTINUE À REVENDIQUER

- #1 **L'extension** des indemnités de technicité ou de sujétion à l'encadrement EALE et circulation.
- #2 **Augmentation** de la prime de travail, car celle-ci compte en intégralité pour la retraite.
- #3 **L'indemnité spécifique** doit être intégrée à la prime de travail pour qu'elle soit liquidable.
- #4 **Une garantie** de promotion tous les quatre ans pour tous les agents de SNCF Réseau (PR, classe ou niveau).

## 1ER

janvier 2024 est la date à laquelle la prise en compte du temps dédié à la remise de service sera effective.

